

## comité syndical compte-rendu

réunion du 29 mars 2023

14h30 - Salle panoramique, Maison de la Mer, Erquy

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor			X
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)		X	
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)	X		
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)	X		
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)			X
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)			X
M.-M. MICHEL	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast le Guildo)		X	
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)		X	
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)		X	
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
F. PASCAL	Suppléant	Dinan Agglomération (Elu Plévenon)		X	
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)	X		
J.-L. BARBO		Lamballe Terre et Mer	X		
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
J. GUILLEVIN	Accueil / secrétariat	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur Jérémy ALLAIN, titulaire, est excusé.

Monsieur Jean-Luc BARBO est présent en vue du remplacement de Jérémie ALLAIN au Comité Syndical mais ne prend pas part au vote.

Madame Marie-Madeleine MICHEL, titulaire, est excusée, Madame Josiane MEHOUS, suppléante, peut prendre part au vote.

Monsieur Dominique PERCHE, titulaire, est excusé.

Monsieur Didier LECHIEN, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Madame Michèle MOISAN.

# Ordre du jour

## Administration générale et finances

### 1. Délibération N°01/23 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté en pièce jointe.

La Présidente et les membres du Bureau proposent le Rapport d'Orientations Budgétaires pour débat au Comité syndical.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité le Rapport d'orientations budgétaires présenté.

*Rappel : Lors du Comité syndical du 21 octobre 2022, sur proposition de la Direction du Syndicat mixte, comme chaque année, les Elus ont validé le principe que le ROB et le budget primitif 2023 soient étudiés lors de 2 comités syndicaux successifs à la même date afin de ne pas contraindre les Elus à une multiplication de réunions.*

### 2. Bilan 2022 et perspectives 2023 (information)

Une synthèse des perspectives 2023 est présentée en séance du comité syndical (Cf. diaporama joint).

Le rapport d'activités comportant un bilan détaillé de l'année 2022 sera transmis aux membres du Comité Syndical très prochainement.

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

### 3. Délibération N°02/23 : Règlement Budgétaire et Financier

La mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au Syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 implique la validation par délibération du Règlement Budgétaire et Financier.

Ce document est propre à la situation budgétaire du Syndicat mixte. Il est adopté aujourd'hui pour la durée du mandat de la Présidente et sera à revoir avant l'adoption du budget primitif qui suivra la prochaine élection de la Présidence du Syndicat mixte.

Le règlement budgétaire et financier est présenté en pièce jointe.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité le Règlement budgétaire et financier présenté.

#### **4. Délibération N°03-23 : Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes – Megalis**

La Présidente explique que ce service permet de transmettre par voie électronique à la Préfecture les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (délibérations, arrêtés réglementaires et individuels, contrats et conventions, ainsi que documents budgétaires et financiers).

Le service de télétransmission des actes au contrôle de légalité permet :

- L'authentification de l'agent via un certificat numérique conforme à la réglementation en vigueur, (certificat de type RGS 2\*),
- La transmission de l'acte en trois clics (et son annulation si nécessaire),
- Le suivi des télétransmissions (statut de l'acte, accusé de réception...).

Le service permet également de signer les bordereaux comptables et de les transmettre au Service de Gestion Comptable de Dinan pour le traitement des mandats et des titres.

Le service est facturé 200.00 € HT par an.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider cette proposition.

##### **Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la mise en place d'un service de télétransmission pour l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

#### **5. Délibération N°04/23 : Compte de gestion 2022**

La Présidente précise que le compte de gestion est établi par l'Inspecteur divisionnaire du Service de Gestion Comptable de Dinan à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif 2022 du Syndicat mixte et que le compte de gestion présente les mêmes résultats.

##### **Délibération du Comité syndical :**

Le compte de gestion 2022 est validé à l'unanimité par les Élus du Comité Syndical.

#### **6. Délibération N°05/23 : Compte administratif 2022**

Le compte administratif 2022 présente, à la clôture de l'exercice, un excédent de 45 407.41 € en section d'investissement et un excédent de 83 344.80 € en section de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement se traduit par le report du résultat de l'exercice de l'année 2021.

La Présidente ne peut pas prendre part au vote.

##### **Délibération du Comité syndical :**

Le compte administratif 2022 est validé à l'unanimité par les Élus du Comité Syndical.

## COMPTES ADMINISTRATIF 2022

		BP + DM 2022	CA 2022			BP + DM 2022	CA 2022
Dépenses				Recettes			
<b> FONCTIONNEMENT</b>							
Chap. 011	Charges à caractères générales	272 506,00 €	109 431,84 €	Chap. 13	Atténuation de charges	3 500,00 €	5 109,60 €
Chap. 012	Charges de personnel	473 860,00 €	458 191,78 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	34 413,53 €	41 787,65 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	9 034,00 €	9 031,80 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	616 181,73 €	510 704,73 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	8 400,00 €	7 660,16 €		Etat >> Natura 2000	31 426,40 €	31 922,56 €
Chap. 66	Charges financières	1 000,00 €	585,74 €		Etat >> Label GS	66 250,00 €	0,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	804,37 €		Région >> Label GS	15 970,00 €	10 000,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		Région >> OROM	6 360,00 €	0,00 €
					Département	233 689,50 €	233 689,50 €
					Plurien	4 000,00 €	0,00 €
					Lamballe Terre et Mer	95 600,25 €	95 600,25 €
					Dinan Agglomération	95 600,25 €	95 600,25 €
					Europe >> FEAMP	0,00 €	0,00 €
					Europe >> Natura 2000	37 785,33 €	35 997,77 €
					Autres organismes	29 500,00 €	7 894,40 €
				Chap.75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	2,15 €
				Chap. 76	Produits financiers	0,00 €	1,62 €
				Chap. 77	Produits exceptionnels	480,00 €	220,00 €
				R002	Excédent de fonctionnement reporté	111 224,74 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>765 800,00 €</b>	<b>585 705,69 €</b>	<b>Total</b>		<b>765 800,00 €</b>	<b>557 825,75 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>							
Chap. 16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	Chap. 040	Opérations d'ordres	9 034,00 €	9 031,80 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	420,00 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	16 643,11 €	16 456,04 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	50 630,00 €	9 613,32 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 16	Emprunts	0,00 €	0,00 €
				R001	Excédent d'investissement reporté	29 952,89 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>55 630,00 €</b>	<b>10 033,32 €</b>	<b>Total</b>		<b>55 630,00 €</b>	<b>25 487,84 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>821 430,00 €</b>	<b>595 739,01 €</b>	<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>821 430,00 €</b>	<b>583 313,59 €</b>

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	Budget + Décisions modificatives	55 630,00 €	765 800,00 €	821 430,00 €
	Réalisations	25 487,84 €	557 825,75 €	583 313,59 €
DEPENSES	Budget + Décisions modificatives	55 630,00 €	765 800,00 €	821 430,00 €
	Réalisations	10 033,32 €	585 705,69 €	595 739,01 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>15 454,52 €</b>	<b>-27 879,94 €</b>	<b>-12 425,42 €</b>
REPORT N-1		29 952,89 €	111 224,74 €	
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>45 407,41 €</b>	<b>83 344,80 €</b>	

## 7. Délibération N°06/23 : Budget primitif 2023

Le budget primitif s'élève à 733 800.00 € en section de fonctionnement et à 58 747.00 € en section d'investissement, soit un budget global de 792 547.00 €.

La Présidente et les membres du Bureau proposent le budget primitif suivant :

**BUDGET PRIMITIF 2023**

<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>						
<b>IMPUT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP</b>	<b>RAR / DM</b>	<b>BUDGET</b>	<b>IMPUT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP</b>	<b>RAR / DM</b>	<b>BUDGET</b>
Chapitre 11 - Charges à caractère général		219 999,00 €	- €	219 999,00 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges		- €	- €	- €
Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés		490 161,00 €	- €	490 161,00 €	Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses		35 072,20 €	- €	35 072,20 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		9 840,00 €	- €	9 840,00 €	Chapitre 74 - Dotations subventions et participations		614 898,00 €	- €	614 898,00 €
Chapitre 66 - Charges financières		800,00 €	- €	800,00 €	74718-1 Participation Etat - Natura 2000		24 366,14 €	- €	24 366,14 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		1 000,00 €	- €	1 000,00 €	74718-2 Participation Etat - Label GS		43 850,00 €	- €	43 850,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 000,00 €	- €	12 000,00 €	Fonds FEDER		43 745,00 €	- €	43 745,00 €
Chapitre 002 - Déficit de fonctionnement reporté		- €	- €	- €	Fonds FEADER		6 922,86 €	- €	6 922,86 €
					Fonds FEAMP		3 500,00 €	- €	3 500,00 €
					7472 Participation Région		8 470,00 €	- €	8 470,00 €
					7473-1 Département		233 689,50 €	- €	233 689,50 €
					7473-2 Département - Phare		2 500,00 €	- €	2 500,00 €
					7474 Communes		10 250,00 €	- €	10 250,00 €
					74751-1 Groupements de collectivités		191 200,50 €	- €	191 200,50 €
					74751-2 Groupements de collectivités - Phare		2 500,00 €	- €	2 500,00 €
					747888 Autres organismes		43 904,00 €	- €	43 904,00 €
					7488 Autres attributions et participations		- €	- €	- €
					Chapitre 75 - Autres produits de gestion courantes		3,00 €	- €	483,00 €
					Chapitre 76 - Produits financiers		2,00 €	- €	2,00 €
					Chapitre 77 - Produits exceptionnels		480,00 €	- €	- €
					Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté		83 344,80 €	- €	83 344,80 €
					<b>TOTAL BUDGET DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>733 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>733 800,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>						
<b>IMPUT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP</b>	<b>RAR / DM</b>	<b>BUDGET</b>	<b>IMPUT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP</b>	<b>RAR / DM</b>	<b>BUDGET</b>
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €	Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves		1 339,59 €	- €	1 339,59 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		1 000,00 €	- €	1 000,00 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		56 247,00 €	1 500,00 €	57 747,00 €	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté		- €	- €	- €	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté		45 407,41 €	- €	45 407,41 €
					<b>TOTAL BUDGET DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>57 247,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>58 747,00 €</b>
					<b>BUDGET GLOBAL</b>				<b>792 547,00 €</b>

**Délibération du Comité syndical :**

Des précisions sont apportées : les 10 250 € de l'imputation 7474 concernent les communes de Plévenon (6250 € pour l'étude de programmation du phare) et de Plurien (4000 € pour le projet du marais de l'Islet).  
Pour les imputations 7473-2 et 74751-2, il s'agit de subvention du Département et de Dinan Agglomération pour l'étude de programmation du phare.

Le budget primitif 2023 est validé à l'unanimité par les Élus du Comité Syndical.

## 8. Délibération N°07/23 : Amortissements M57

La mise en place de la nouvelle nomenclature implique de redélibérer sur les durées d'amortissements attribués aux achats effectués en investissement. La Direction propose de reprendre les choix validés par la délibération N°06-11 du 26 avril 2011 :

Compte 2051	Concessions et droits similaires (immobilisations incorporelles)	2 ans
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Si < ou = à 999,99 € alors 3 ans
Compte 21757	Matériel et outillage de voirie	Si > ou = à 1 000 € alors 6 ans
Compte 2181	Installations générales	5 ans
Compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
Compte 2182	Matériel de transport	5 ans
Compte 2184	Mobilier	Si < ou = à 4 999,99 € alors 6 ans
		Si > ou = à 5 000 € alors 10 ans
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	4 ans

Également, il est à noter qu'avec la nomenclature M57, les biens acquis sont à amortir dès la date de mise en service et non plus en N+1. De ce fait, les dotations aux amortissements seront traitées en 2 parties dès 2023 :

- Les dotations aux amortissements pour les biens acquis les années antérieures seront traitées après le vote du budget de l'année N,
- Les dotations aux amortissements pour les biens acquis durant l'année N seront traitées en fin d'années après les derniers achats en investissement. Une décision modificative budgétaire pourra être prise pour provisionner les chapitres 042 et 040 s'il y a un manque de crédits.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider cette proposition.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité les durées d'amortissements présentées.

## 9. Délibération N°08/23 : L'imputation 6232 fêtes et cérémonies

Le Service de Gestion Comptable de Dinan demande à l'organe décisionnel du Syndicat mixte de délibérer concernant les dépenses imputées au compte 6232 fêtes et cérémonies car :

- Vu l'article D1617-19 de code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- Vu l'instruction comptable M57,
- Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat et des chambres régionales des comptes,
- Considérant que l'imputation à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

La Présidente propose de prendre en charge au 6232 Fêtes et cérémonies les dépenses suivantes :

- La demi-journée annuelle de cohésion sociale
- La prime de Noël des enfants du Syndicat mixte (délibérations N° 29-02 du 21 novembre 2002 et N°21-10 du 16 décembre 2010)
- Le repas de Noël de l'équipe du Syndicat mixte
- Le pot de lancement de la saison estivale pour présenter le programme d'animations de l'été.

La Présidente propose que toutes les dépenses liées aux autres évènements non habituels du Syndicat mixte soit pris en charge au 6257 « Réceptions ».

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité les dépenses imputées au compte 6232 et 6257.

### **10. Délibération N°09/23 : Délégations consenties à la Présidente**

Le Service de Gestion Comptable de Dinan demande à l'organe décisionnel du Syndicat mixte de préciser explicitement par délibération les délégations consenties à la Présidente pour la durée de son mandat :

- Réaliser la passation des contrats d'assurance pour les biens et l'acceptations des indemnités de sinistre qu'el qu'en soit le montant,
- Conclure et signer les contrats, conventions, partenariats ou accords passés en vue de l'exercice de l'activité objet du Syndicat mixte et qui sont, en raison de leur montant, exclus des règles de publicités et de mise en concurrence du code de la commande publique (articles R.2122-1 à R.2122-9, R.2122-10, R.2122-11, L.1100-1 dudit code),
- Les aliénations,
- Les lignes de crédit de trésorerie,
- La création de régies,
- Le louage de choses,
- L'acceptation des dons sans charges,
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents des véhicules du Syndicat mixte,
- Signer tous les documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider les précisions complémentaires pour les délégations consenties.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité les délégations consenties à la Présidente.

### **11. Délibération N°10/23 : Règlement intérieur Hygiène et Sécurité**

Suite à la visite de l'ACFI du Centre de Gestion dont dépend le Syndicat mixte, le règlement intérieur Hygiène et Sécurité a été mis à jour. Il convient de le valider en Comité syndical.

Présentation du règlement en pièce jointe.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider le règlement intérieur hygiène et sécurité et de l'annexer à la charte interne.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité le Règlement intérieur Hygiène et Sécurité.

## **12. Délibération N°11/23 : Convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte**

La convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte arrive à terme au 28 février 2023. Elle est quasiment renouvelée dans les mêmes termes que la précédente. Il a été ajouté que le loyer sera révisable chaque année par voie d'avenant.

**Délibération du Comité syndical :**

La nouvelle convention démarrera le 1<sup>er</sup> avril 2023. Il est précisé qu'un avenant sera signé avec la mairie de Plévenon pour régler le loyer du mois de mars.

**Vote : 20**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

## **Ressources humaines**

### **13. Délibération N°12/23 : Avenant pour le contrat de projet d'Aurélien PIERRE**

Le contrat de projet d'Aurélien PIERRE arrive à terme le 31 mars 2023. Le Comité de pilotage Natura 2000 pour la validation de la révision du DOCOB est fixé pour juin 2023. La Présidente propose de prolonger le contrat de projet d'Aurélien PIERRE pour 2 mois jusqu'au 31 mai 2023.

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la prolongation de contrat de projet d'Aurélien PIERRE.

## **Gouvernance**

### **14. Entrée des communes dans la gouvernance du Comité Syndical (information)**

Suite au comité des financeurs du mois de novembre, il a été proposé de poursuivre les échanges lors du prochain comité Syndical, sur l'entrée des Communes dans le Comité Syndical, et d'acter ou non cette modification dans les statuts du Syndicat.

**Remarques du Comité syndical :**

Les communes de Plurien, Fréhel et Erquy ne valident pas l'entrée de leur commune dans la gouvernance du Comité syndical.

Monsieur Hervé VAN PRAAG indique que si les autres communes ne veulent pas entrer, la commune de Plévenon ne fera pas la proposition.

## Label Grand Site de France

### 15. Délibération N°13/23 : Budget et plan de financement pour les actions Label 2023

Dans le cadre du Label Grand Site, les nouvelles actions 2023 pour lesquelles le Syndicat mixte est maître d'ouvrage, sont les suivantes :

#### 1. Un carnet de paysages

Cet ouvrage est la dernière action de l'opération Regards sur les Paysages. Il participe à l'interprétation sensible du territoire. Les illustrations sont réalisées par des artistes locaux et les textes rédigés par le Syndicat mixte. Son format : 72 pages, dimensions de 21x18 cm.

Cette action fera l'objet d'un avenant à la convention avec la DREAL 2021. Le budget total prévu est de 7500 euros.

#### Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	6 000	80 %
Autofinancement Syndicat	1 500	20 %
Total	7 500 €	100 %

#### Délibération du Comité syndical :

Les Élus valident à l'unanimité l'action label 2023 pour la réalisation du carnet de paysages.

#### 2. L'étude de programmation de la maison du Grand Site au Phare du Cap Fréhel

La création de la maison du Grand Site au phare du Cap Fréhel réponds à l'objectif du Grand Site de transmettre l'esprit des lieux et ses valeurs patrimoniales avec des outils d'interprétation adaptés en créant un relais d'informations incitant le visiteur à découvrir l'ensemble des dimensions de l'identité du territoire et de proposer un accueil plus qualitatif qui favorise la transmission des savoirs et soit conforme aux valeurs des Caps.

Dans ce cadre, les objectifs de l'étude de programmation sont :

- de définir de manière partagée les fonctionnalités du phare en tant que maison de site et l'organisation spatiale (tout en maintenant la fonction de sécurisation maritime), la scénographie et le contenu de la muséographie,
- de proposer un modèle économique et fonctionnel de l'aménagement dans le cadre d'une cogestion Syndicat mixte du Grand Site / Commune de Plévenon.
- de proposer une meilleure accessibilité au Phare.

### Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	12 500	25 %
Commune de Plévenon	12 500	25 %
Région Bretagne	5 000	10 %
Dinan Agglomération	5 000	10 %
Autofinancement Syndicat	10 000	20 %
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>100 %</b>

#### Délibération du Comité syndical :

Les Élus valident à l'unanimité la réalisation de l'étude de programmation de la maison du Grand Site au Phare du Cap Fréhel.

### 3. Outil de communication pour la mise en valeur des unités de paysage du Grand Site

Cinq unités de paysage ont été définies lors de l'opération Grand Site : l'anse d'Erquy, la côte rocheuse d'Erquy à Plévenon, l'estuaire de l'Islet, les campagnes habitées, et le versant boisé ouest de la baie de la Fresnaye. Dans le cadre du plan de paysage, le diagnostic paysager et les unités de paysage seront mis à jour.

Il s'agit de créer des outils de valorisation de ces unités paysagères sous forme de clip vidéo, photos, exposition ou autres...

### Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	4 000	80 %
Autofinancement Syndicat	1 000	20 %
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>100 %</b>

#### Délibération du Comité syndical :

Les Élus valident à l'unanimité la création d'outils de valorisation des unités paysagères.

### 4. Amélioration des connaissances des usages socio-économiques

Dans le cadre de la création de l'observatoire de la fréquentation du Grand Site, des données de fréquentation ont été relevées. Il s'agit de réaliser une analyse approfondie des données, de mettre en place des indicateurs et d'un tableau de bord. Ce travail sera mené par un prestataire.

### Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	6 500	80 %
Autofinancement Syndicat	1 625	20 %
<b>Total</b>	<b>8 125</b>	<b>100 %</b>

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la réalisation d'une analyse approfondie des données, la mise en place des indicateurs et d'un tableau de bord des données de fréquentation.

## **16. Délibération N°14/23 : Exposition itinérante sur la filière pêche à destination d'un jeune public**

Dans la continuité de la création malle pédagogique « filipêche, suivez le poisson ! », le syndicat poursuivre la sensibilisation des plus jeunes au monde de la mer et de la pêche.

Il s'agit de créer une exposition itinérante d'éveil à la biodiversité de l'estran et des spécificités de la Baie de Saint-Brieuc pour les enfants de 1 à 4 ans.

L'exposition sera construite sur différents modules créés à partir d'activités ludiques adaptés faisant appel essentiellement à l'approche sensible. Elle répondra aux objectifs suivants :

- Initier un premier éveil à la Nature autour de la mer, milieu emblématique de notre territoire ;
- Créer un outil mobile, accessible aux enfants éloignés du bord de mer et utilisable dans des lieux très divers ;
- Valoriser les spécificités biologiques de la baie de Saint-Brieuc.

Une fois réalisée, l'exposition sera disponible gratuitement auprès des structures de la petite enfance, des bibliothèques, des communes ou tout autre organisme souhaitant proposer un espace de médiation autour du milieu marin pour les tout-petits. Ainsi, les enfants, qu'ils soient sur un temps de garde ou sur un temps familial, auront la possibilité d'en profiter.

L'exposition sera conçue de telle sorte qu'un adulte puisse avoir une prise en main facile. Un livret accompagnera l'exposition.

### **Plan de financement**

Suite à la réunion du Comité syndical, le Galpa de Saint Brieuc nous a informé qu'il était préférable de retirer le financement de la DREAL et d'augmenter celui de la Région. Le nouveau plan de financement est présenté ci-dessous. Le budget total de 17700 euros ainsi que la part d'autofinancement du Syndicat mixte restent identiques.

	Budget en euros	
DLAL FEAMPA	7080	40 %
Région Bretagne	7080	40 %
Autofinancement Syndicat	3540	20 %
Total	17 700 €	100 %

**Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la création d'une exposition itinérante d'éveil à la biodiversité de l'estran et des spécificités de la Baie de Saint-Brieuc pour les enfants de 1 à 4 ans.

## 17. Panneaux RN12 (information)

Dans un premier temps, il s'agit de remplacer les 2 panneaux touristiques se trouvant le long de la RN12 (n°7 et n°29).

Ces panneaux pourraient être reposés exactement au même endroit, ou selon l'avis de la DIRO, pourraient être déplacés pour des raisons de sécurité et de respect des espacements réglementaires entre 2 panneaux de signalisation sur le bord de la 4 voies. Dans ce cas, de nouveaux socles en béton devraient être réalisés. L'estimation du coût prend en compte ces 2 alternatives.

### Estimation du coût de remplacement des 2 panneaux

Création visuel		900€ à 1900€ HT (devis Mediapilote)
Fabrication des panneaux (incluant les mâts)		5000€ HT / panneau (estimation CD22)
Pose des panneaux	Au même emplacement*	3000€ HT/ panneau (estimation CD 22)
	A un emplacement autre**	7000€ HT/ panneau (estimation CD 22)
TOTAL pour 2 panneaux	Au même emplacement*	17 000€ HT à 18 000€ HT
	A un emplacement autre**	25 000€ HT à 26 000€ HT

\* : les socles en béton actuels seraient réutilisés.

\*\* : de nouveaux socles en béton seraient à créer.

### Financement

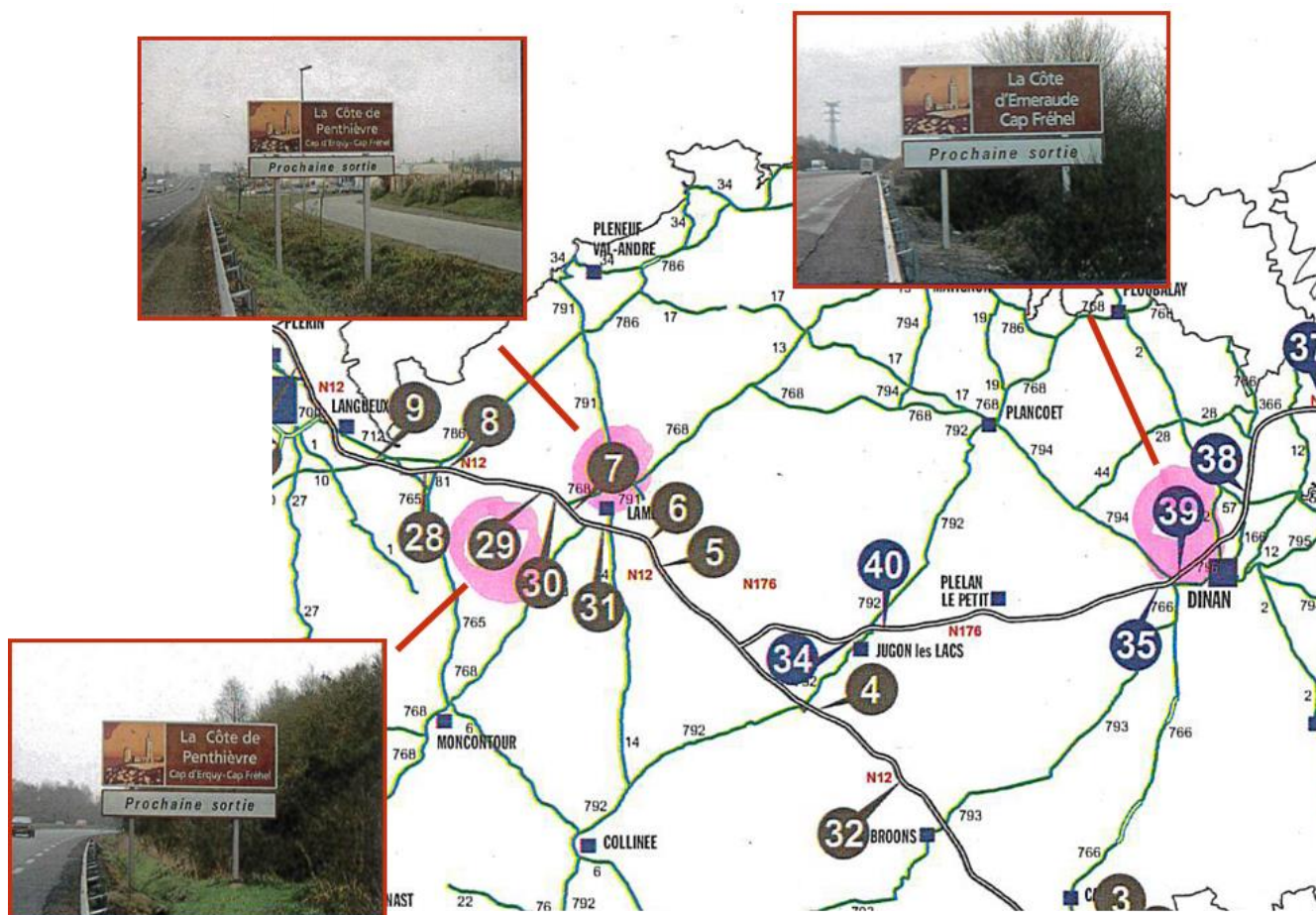
Le Département prendrait en charge 50% du coût de la création, de la fabrication et de la pose. Le coût restant serait donc pour les 2 panneaux de :

Remplacement avec pose au même emplacement : 8000€ à 9000€ HT environ

Remplacement avec pose à un emplacement différent : 12 000€ à 13 000€ HT environ

### Remarques du Comité syndical :

Les Élus sont d'accord pour faire une demande officielle à la DIRO et ainsi l'inscrire au budget du Syndicat mixte en 2024.



## 18. Délibération N°15/23 : Tarifs du livre « carnet de paysages » et « parcours d'interprétation Plévenon »

Il est prévu de vendre deux ouvrages dans les prochains mois. L'objectif de la vente étant d'obtenir une recette pour financer des nouvelles éditions du document.

Après échanges avec la trésorerie, il est impossible de déposer les ouvrages en dépôt vente dans les librairies ou autres lieux de vente de livres. Il est obligatoire de vendre aux partenaires pour une revente.

Aussi, nous proposons de créer 2 tarifs : le tarif « grand public » et le tarif « partenaire », permettant de les vendre en direct par le Syndicat mixte et les vendre aux partenaires comme les offices du tourisme.

Les deux ouvrages sont les suivants :

### Le livret du parcours d'interprétation de Plévenon

Afin d'inciter le public à réaliser le parcours d'interprétation, nous ne souhaitons pas le vendre à un prix trop élevé. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Prix public : 3 euros
- Prix partenaire : 2 euros

### Délibération du Comité syndical :

Les Élus valident à l'unanimité la vente du livret du parcours d'interprétation de Plévenon au prix public de 3 € et au prix partenaire de 2 €.

## Le carnet de paysages

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Prix public : 10 euros
- Prix partenaire : 5 euros

### **Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la vente du carnet de paysages au prix public de 10 € et au prix partenaire de 5 €.

## Natura 2000

### **19. Délibération N°16/23 : Subvention 2023-2024 et programme d'actions**

La Présidente rappelle que chaque année, le Syndicat mixte dépose un dossier de demande de subvention pour l'animation du DOCOB suite à l'appel à projets émis par la Région.

Une délibération actant le programme d'actions et le plan de financement est nécessaire pour compléter le dossier. La délibération doit également autoriser la Présidente à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le financement de sites Natura 2000 est décentralisé (Loi 3DS) et délégué aux régions.

Nous avons fait part de nos besoins à la Région, avec notamment le renfort d'une personne pour le pôle Natura 2000.

Jusqu'en 2022, c'est le fond européen FEDER qui co-finance cette action, ce qui nous permet de proposer une subvention et un programme d'actions sur 2 ans 2023 et 2024.

La Région a accepté de soutenir financièrement notre site Natura 2000 en validant l'augmentation de notre subvention pour permettre le recrutement d'un(e) 2<sup>ème</sup> chargé(e) de mission.

Les plans de financements sont détaillés ci-après.

Le programme d'actions est présenté en pièce-jointe.

### **Délibération du Comité syndical : Délibération du Comité syndical :**

Les Élus valident à l'unanimité la demande de subvention Natura 2000 pour le volet animation pour les années 2023 et 2024, le programme d'actions et le plan de financement correspondant et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

**SUBVENTION NATURA 2000 - ANIMATION DU DOCOB -  
ANNEES 2023-2024**



<b>ANNEE 2023</b>							
Agent	Fonction	Nota	Temps de travail sur la période en mois	Temps de travail prévisionnel dédié en heure	Temps de travail prévisionnel dédié en jours	Forfait horaire	Montant présenté
QUERE Philippe	Chargé de mission	70% sur la mission	12	1 124,90	144	34,12 €	38 381,59 €
2e agent à recruter	Chargé de mission	60% sur la mission d'avril à décembre	9	723,15	93	34,12 €	24 673,88 €
<b>Total Frais de personnel</b>							<b>63 055,47 €</b>

<b>Coûts indirects liés à l'opération au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles</b>							
				Unité	Nombre	Forfait	Montant présenté
				km	400	0,603 €	<b>241,20 €</b>
				repas	10	15,49 €	<b>154,90 €</b>
<b>Total Frais de missions</b>							<b>396,10 €</b>

<b>Coût global du projet</b>							<b>72 909,89 €</b>
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--------------------

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
	ETAT	FEDER	GRAND SITE CE CF	
100%	25%	60%	15%	
72 909,89 €	18 227,47 €	43 745,93 €	10 936,48 €	
61 973,40 €				

<b>ANNEE 2024</b>							
Agent	Fonction	Nota	Temps de travail sur la période en mois	Temps de travail prévisionnel dédié en heure	Temps de travail prévisionnel dédié en jours	Forfait horaire	Montant présenté
QUERE Philippe	Chargé de mission	70% sur la mission	12	1 124,90	144	34,12 €	38 381,59 €
2e agent à recruter	Chargé de mission	60% sur la mission	12	964,20	124	34,12 €	32 898,50 €
<b>Total Frais de personnel</b>							<b>71 280,09 €</b>

<b>Coûts indirects liés à l'opération au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles</b>							
				Unité	Nombre	Forfait	Montant présenté
				km	400	0,603 €	<b>241,20 €</b>
				repas	10	15,49 €	<b>154,90 €</b>
<b>Total Frais de missions</b>							<b>396,10 €</b>

<b>Coût global du projet</b>							<b>82 368,21 €</b>
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--------------------

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
	ETAT	FEDER	GRAND SITE CE CF	
100%	25%	60%	15%	
82 368,21 €	20 592,05 €	49 420,92 €	12 355,23 €	
70 012,97 €				

<b>PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL 2023-2024</b>				
	ETAT	FEDER	GRAND SITE CE CF	
100%	25%	60%	15%	
155 278,09 €	38 819,52 €	93 166,86 €	23 291,71 €	
131 986,38 €				

## Education à l'Environnement

### 20. Rencontre avec Dinan Agglomération (information)

Une rencontre entre le Syndicat mixte et Dinan Agglomération a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à la Maison de la Rance sur Dinan, en présence de Monsieur LECHIEN, VP tourisme de Dinan Agglomération et des équipes d'animation des maisons Nature (Rance et Faluns) et de Fabrice Fourel (chef du service tourisme DA), Madame Lisa Thomas, Marie-Laure CAYATTE, et les animateurs du pôle « Education à l'environnement » du Syndicat mixte.

L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur nos pratiques, thématiques et territoire d'action en matière d'éducation à l'environnement.

Une synthèse présentant le pôle « Education à l'environnement » du syndicat a été réalisée et présentée à l'ensemble des participants.

Les échanges ont été intéressants et constructifs. Il en ressort que les deux structures se complètent à la fois dans les thèmes abordés que sur le territoire d'intervention. Pour les deux structures, le nombre de sollicitations des écoles dépasse la capacité à y répondre. Nous avons été informés que la compétence « Maison Nature » va être transférée au futur parc naturel régional Rance Emeraude. Dans les mois à venir, une coordination de l'EED sur l'ensemble du territoire du parc sera à réfléchir et le Syndicat mixte du Grand Site de France y sera associé.

#### Remarques du Comité syndical :

Aucune remarque.

### 21. Projet animation 2023-2024 (information)

#### Ateliers philosophie et nature

Le pôle animation du Syndicat souhaite s'investir dans un nouveau projet : celui de concevoir des ateliers Philosophie / Nature avec les scolaires.

Les objectifs de ces ateliers sont :

- D'aborder la problématique des enjeux écologiques (biodiversité, climats, espaces naturels...) par une approche permettant la réflexion des enfants par eux-mêmes et la discussion entre eux (pas de bonne réponse, pas de jugement...),
- De créer un espace où les enfants s'expriment et s'écoutent sur leurs ressentis par rapport à ces enjeux
  - Dans le but de les amener à agir (notion de "sentiment de pouvoir-agir"),
- D'appuyer l'un des objectifs de l'animation nature : d'amener les enfants à être guidés par l'émerveillement, la curiosité, donner envie de sortir, de s'intéresser à la nature.

Les idées de sujets et de pistes à développer/travailler :

- > "Dans quel monde on habite ?" "Comment s'orienter dans le futur ?"
- > Notion de "systémique" (tout est lié, ma place dans l'écosystème...); emboîtement (individu, classe, Bretagne, France, Terre); vivre ensemble (l'individu, les autres, les autres êtres-vivants...)
- > Différents regards sur le monde (jalons dans l'histoire de la pensée en occident, autres visions dans le monde)
- > Déconstruire le sale/le propre (éviter le rejet – ex : laisse de mer...).

Les trois animateurs sont motivés pour développer cette approche.

La formation et la réalisation de séances tests gratuites (10 demi-journées au printemps) avec les écoles vont prendre du temps sur leur plan de charges, et notamment sur les temps d'animations payantes.

Si les ateliers test fonctionnent bien, cette approche Philo/nature pourrait être le prochain thème du projet pédagogique 2023-2024.

Il y a plusieurs options possibles d'investissement qui seront présentées en réunion.

**Remarques du Comité syndical :**

Aucune remarque.

### Aires Marines Educatives

En parallèle, la mise en place d'Aires Marines Educatives (AME) est en réflexion.

Les objectifs d'une AME sont d'impliquer les élèves de Cycle 3 et 4 (CE2 à 3ème) dans une démarche démocratique et de pédagogie de projet autour d'un habitat naturel proche de l'établissement.

Durant plusieurs années, le groupe scolaire et la municipalité s'engagent à encadrer le travail des élèves (l'inventaire, l'observation et la réalisation d'une action qui concerne la biodiversité qui compose cette aire). Un référent est nécessaire les premières années, notamment pour coordonner les interventions entre les professionnels, la conduite des conseils de la mer et la mise en place des actions de terrain, en partenariat avec l'enseignant (charge d'environ 12 jours par an).

**Protocole :** Suite à une inscription sur le site SAGAE en juin de l'année n-1 et durant plusieurs années, une classe représentée par un enseignant référent, s'engage à suivre et à agir sur un petit espace défini l'année n, pour la préservation de la biodiversité et en accord avec une charte de l'OFB et le propriétaire des lieux à minima. Les orientations et décisions sont issues des conseils des enfants de la mer/terre, sous l'égide de l'enseignant et éventuellement d'un référent en Education à l'Environnement. Une labellisation annuelle du comité AE vient évaluer la bonne conduite du projet par les enfants dans le respect de la charte.

**Financement :** une demande de subvention peut être réalisée (Via SAGAE) auprès de l'OFB pour des montants autour de 2 à 3000€, par une demande auprès de fondations, ou par un financement participatif via la plateforme Trousse à Projet de l'Education Nationale.

**Remarque du Comité syndical :**

Aucune remarque.

### Questions diverses

Aucune question.

## Dates à retenir

Date	Sujet	Lieu
Date à préciser	COPIL Natura 2000	Lieu à préciser
Vendredi 9 juin matin	Bureau du comité syndical	Grand Site Plévenon
Vendredi 23 juin matin	Comité Syndical	Mairie de Plurien

La séance est levée à 16h16.

La Présidente,  
Lisa THOMAS

